

Entrevue du collège échevinal avec le *Clausener Syndikat* en date du 16 mars 2026

Présences :

Ville de Luxembourg : Mme le bourgmestre Lydie Polfer, M. Maurice Bauer, Mme Simone Beissel, Mme Corinne Cahen, M. Patrick Goldschmidt, M. Laurent Mosar (Collège échevinal) ; M. Bob Atten (Service Sécurité), Mme Manon Bosch (service du Délégué à l'environnement), Mme Françoise Lentz (Coordination culturelle) ; Mme Isabelle Schmitz (Service Bâtiments), Mme Catherine Schiltz (Service Urbanisme), M. Romain Pax (Service Circulation), M. Yann Thill (Service Parcs) ; M. Raphaël Zwank (Secrétariat général).

Clausener Syndikat : Mme Annamaria Ranieri (présidente) ; Mme Séverine Zimmer (vice-présidente et secrétaire), M. Marc Frising et Mme Martine Peters (membres).

Madame Séverine Zimmer souligne que le nombre de membres du Clausener Syndikat (ci-après « le SIL ») a augmenté d'une vingtaine en 2024 à 56 à ce jour.

1) Un local pour le Clausener Syndikat (Réf. 55A/2025/19/1)

-> *État des discussions et possibilités concrètes pour la mise à disposition d'un local adapté aux activités et réunions du syndicat.*

Les représentants du SIL soulignent qu'ils ont besoin de locaux, non seulement pour se réunir, mais aussi pour stocker du matériel. L'idée d'utiliser en commun les locaux des « Thaterfrënn » a échoué.

Les représentants de la Ville expliquent que le SIL pourra utiliser à l'avenir des locaux situés **dans le bâtiment sis 53, allée Pierre de Mansfeld**, qui sera converti en centre culturel et sociétaire (*calendrier prévu : voir point 7*)

Les représentants du SIL saluent cette proposition, soulignant que ce bâtiment se situe à un endroit idéal dans le quartier.

En attendant la rénovation dudit bâtiment, la Ville propose au SIL l'utilisation de locaux situés **dans l'ancienne école maternelle sise 18, rue de Clausen**. Ces locaux sont actuellement loués au ministère de l'Éducation nationale qui y organise des cours de langues, mais le bail vient à échéance en été 2026 et la Ville envisage de ne plus le prolonger, car elle a actuellement un besoin important de locaux pour ses propres besoins.

-> *Il est retenu que la Ville (Service Bâtiments) organisera une visite des locaux en question pour le Clausener Syndikat, afin de voir si les locaux correspondent aux besoins du SIL. (Réf. 55A/2025/19/1)*

2) Mise en place d'une zone 30 (Réf. 63/2026/8/1)

-> Situation actuelle, sécurité routière dans le quartier et perspectives d'extension ou de renforcement des mesures d'apaisement du trafic.

Le SIL revendique l'extension des zones 30 dans les rues principales du quartier. Les représentants du SIL déplorent que de nombreux automobilistes ne respectent pas la **vitesse maximale**, qu'il y a des rodéos nocturnes et qu'il est souvent impossible de dormir la fenêtre ouverte en été. Les **trottoirs étroits** sont considérés comme dangereux pour les piétons.

Les représentants de la Ville expliquent qu'un élargissement des trottoirs est prévu dans l'allée Pierre de Mansfeld et que le plan correspondant sera montré au SIL à la fin de l'entrevue. La zone 30 km/h aux abords de la place Emile Mousel sera élargie.

En ce qui concerne le non-respect de la vitesse maximale, les contrôles doivent être effectués par la Police grand-ducale.

3) Gestion de l'interdiction du trafic rue Malakoff (Réf. 63D/2025/17/4)

-> Évaluation de la mise en œuvre, impacts pour les riverains et ajustements éventuels.

Les représentants de la Ville rendent attentif au fait qu'il a été répondu au SIL que la mise en place d'une borne n'est pas possible, étant donné que cela équivaldrait à privatiser la rue Malakoff. Les représentants du SIL estiment que d'autres solutions devraient alors être recherchées, étant donné que de nombreux automobilistes utilisent la rue Malakoff comme raccourci en direction du Kirchberg, malgré la réglementation existante (circulation interdite). Un jour, la police a effectué un contrôle, mais le lendemain, la situation n'avait pas changé. Le SIL souligne que les nombreuses voitures (souvent lourdes) dégradent le pavé et que les vibrations se font sentir à l'intérieur des maisons. Le SIL craint en outre que des accidents puissent se produire en raison des cyclistes qui y circulent en sens inverse. Le SIL demande l'installation de panneaux de circulation supplémentaires afin de mieux rendre attentif les automobilistes de la réglementation « circulation interdite » existante. Madame le bourgmestre estime qu'une signalisation supplémentaire pourrait aider à améliorer situation. [-> Service Circulation pour avis (réf. 63D/2025/17/4)]

4) Mur historique situé au Sentier de l'espérance (Réf. 83/2026/6)

Le SIL souligne que le mur historique situé le long du Sentier de l'espérance doit être rénové d'urgence, étant donné que certaines parties risquent de s'écrouler et représentent dès lors un danger pour les piétons (dont de nombreux touristes, qui utilisent ce sentier pour se rendre à l'auberge de jeunesse). Le mur faisait partie d'un ancien monastère bénédictin.

Les représentants de la Ville expliquent que le mur appartient à une personne privée, qui n'habite pas au Luxembourg. La Ville essaiera cependant de la contacter, afin de la sommer de procéder à des travaux de stabilisation du mur. Si ces tentatives n'aboutissent pas, la Ville se chargera de la mise en état du mur aux frais du propriétaire, en suivant la procédure prévue à cet effet et en collaboration avec l'INPA.

5) Problématique des frelons asiatiques (Réf. 59/2026/25/1)

Le SIL explique que la présence de frelons asiatiques a été signalée dans le quartier et que ces insectes posent des problèmes au niveau des vergers.

La Ville s'efforce de faire enlever les nids de frelons asiatiques dans la mesure du possible, sachant que la propagation de cette espèce invasive risque d'avoir de graves conséquences au niveau de la biodiversité. Le Service Sécurité interviendra dorénavant sur les terrains privés pour enlever les nids, à condition que ceux-ci se trouvent à l'extérieur et soient accessibles. En ce qui concerne un nid de frelons asiatiques situé aux abords du sentier de l'Espérance, ce nid avait été signalé à la Ville en date du 17 novembre 2025. Il n'est plus actif et a déjà été détruit par les oiseaux. Etant donné qu'en principe, un nid n'est pas utilisé deux fois, les restes du nid ne devraient pas poser un problème.

6) Nuisances sonores nocturnes (Réf. 60/2025/16/1)

-> Situation actuelle dans le quartier, suivi du dialogue avec les établissements concernés et pistes d'évolutions.

Les représentants du SIL remercient la Police grand-ducale, qui montre aujourd'hui plus de compréhension pour les habitants qui lui téléphonent en cas de nuisances sonores nocturnes. Ils regrettent cependant que les nuisances restent d'actualité (avec des basses jusqu'à 3 heures du matin) et que ni la Ville, ni la Police ne disposent d'appareils de mesure du bruit ; que seule l'Administration de l'environnement en dispose actuellement, mais qu'elle n'intervient pas la nuit et que ses mesurages à caractère scientifique ne sont pas adaptés aux mesurages ponctuels qui seraient nécessaires dans ce cas. Il est constaté que la modification au niveau de la législation qui serait nécessaire pour changer cette situation n'a pas encore été effectuée au niveau national.

Les représentants de la Ville font remarquer que même si la Police établit des procès-verbaux, ceux-ci ne font souvent pas l'objet d'un suivi de la part du parquet, ce qui est source de frustration pour la police. Monsieur l'échevin Bauer invite le SIL à transmettre à la Ville une copie des procès-verbaux établis à l'encontre des établissements qui ne respectent pas la législation en vigueur. La Ville pourra alors demander aux établissements concernés de se conformer à la réglementation, faute de quoi ils risquent de se voir retirer leurs autorisations de nuit blanche.

7) État d'avancement du projet Mansfeld (Réf. 12/2019/118)

-> Situation actuelle et calendrier prévisionnel officiel.

Les représentants de la Ville expliquent que, conformément à la décision du collège échevinal du 14 janvier 2026, l'envergure du projet Mansfeld a été modifiée, afin de définir les éléments du projet à développer prioritairement. Le **projet de centre culturel et sociétairé sis 53, allée Pierre de Mansfeld**, sera développé en premier selon le planning suivant :

- *phase de recherches archéologiques :*
 - janvier 2026 : inventaire amiante
 - mars 2026 : désamiantage
 - avril 2026 : démolition de l'annexe du bâtiment
 - mai-juin 2026 : sondages archéologiques
 - juillet-août 2026 : évaluation des sondages

- *phase projet :*
- septembre 2026 – fin 2030

Les autres parties du site Mansfeld, étant soumises à des études archéologiques et historiques supplémentaires, seront développées progressivement et en fonction des résultats desdites recherches.

Les fouilles sont protégées par des bâches noires (ce qui ne relève pas du domaine de compétences de la Ville). La possibilité d'installer une toiture provisoire au-dessus de la Maison Fischer sera analysée.

Les représentants de la Ville soulignent qu'il s'agit d'un projet extraordinaire, dont la mise en œuvre prend toutefois du temps.

8) Aménagement du parc Mansfeld

Les représentants du SIL regrettent qu'il n'y ait pas d'aire de jeux à Clausen et rendent attentif au fait que de nombreuses maisons ne disposent pas d'un jardin. Ils déplorent que le projet Mansfeld semble actuellement empêcher toute amélioration en matière d'espaces verts.

a) Bacs suspendus pour plantations collectives

Le SIL propose l'installation de bacs suspendus destinés à des plantations participatives et collectives. Il informe qu'il vient de discuter ce sujet avec le Service Parcs (Mme Nadine Weirich).

b) Éclairage du parc pendant les heures d'ouverture en hiver

Le SIL revendique l'éclairage du parc Mansfeld pour des raisons de sécurité (sachant qu'il y a déjà eu une attaque au couteau). Il est proposé d'orienter une partie des projecteurs situés sur la place Sainte-Cunégonde en direction du parc. Les représentants de la Ville soulignent que cette revendication est justifiée, mais rendent attentif au fait qu'un éclairage jusque tard dans la nuit n'est pas souhaitable, notamment en raison des oiseaux et autres animaux qui y vivent. Les représentants du SIL estiment qu'un éclairage jusqu'à la fermeture du parc (à 18.00 heures à l'heure actuelle) serait suffisant.

-> *pour avis (Service Éclairage public et Service Parcs)*

c) Création d'un espace de jeux pour les enfants

Le SIL demande la création d'une aire de jeux sur le site du parc Mansfeld et estime que des jeux usagés provenant d'autres aires de jeux pourraient être installés provisoirement, en attendant l'élaboration de plans définitifs. La Ville analysera cette possibilité.

-> *pour avis (Service Parcs)*

9) Aménagement du centre de Clausen – place Émile Mousel et alentours (réf. 83/2026/17)

-> *Perspectives d'aménagement, convivialité de l'espace public et intégration des besoins des habitants : modalités.*

La Place Émile Mousel sera réaménagée. Les emplacements de stationnement situés sur la partie centrale de la place seront supprimés.

La rénovation de la Maison Michel Rodange (réf. 55a/2001/15), telle que présentée lors des Apéri'Tours en 2024, est en cours depuis septembre 2025 et devrait être terminée au cours du 3^e trimestre 2027 (sauf imprévus, sachant qu'il s'agit d'un bâtiment très ancien).

Les représentants du SIL font remarquer que la Maison Michel Rodange ne sera donc pas terminée pour janvier 2027, alors que l'année 2027 marquera le 200^e anniversaire de la naissance du poète Michel Rodange. Il est convenu que le SIL en discutera avec la Coordination culturelle.

Le SIL demande si la Ville prévoit l'installation de bornes de recharge pour véhicules électriques. Les représentants de la Ville répondent que l'installation de ces bornes relève depuis peu de la compétence des communes et qu'un marché public y relatif vient d'être lancé.

Après la partie officielle de l'entrevue, M. Pax montre au SIL sur un plan les aménagements prévus. Ceux-ci concernent d'une part l'allée Pierre de Mansfeld, où les trottoirs seront élargis (le plan y relatif ayant déjà été présenté dans le cadre du Concept mobilité douce), et d'autre part la zone s'étendant de l'école centrale jusqu'à la rue de la Tour Jacob, en passant par la place Emile Mousel et le pont situé au-dessus de l'Alzette. Les plans relatifs à cette dernière zone sont en train d'être élaborés par le Service Voirie. Il est convenu que le SIL transmettra à la Ville ses propositions y relatives. (-> réf. 83/2026/17)
